



OIAC

Conférence des États parties

Troisième Conférence d'examen
8 – 19 avril 2013

RC-3/NAT.36
8 avril 2013

FRANÇAIS et ANGLAIS seulement

LUXEMBOURG

**DÉCLARATION DE M. JEAN ASSELBORN, VICE-PREMIER MINISTRE,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU LUXEMBOURG,
À LA TROISIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN**

Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Président de la Conférence,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de souscrire pleinement à la déclaration que prononcera l'Union européenne.

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à cette troisième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui se tient à un moment-clé pour nos efforts globaux dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive et du désarmement.

Onze années seulement après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la CIAC") en 1997, elle comptait déjà 188 États parties, représentant un succès exceptionnel et sans précédent des efforts de la communauté internationale dans sa quête d'un monde exempt d'armes chimiques. En effet, la Convention a réussi à interdire une catégorie toute entière d'armes de destruction massive, grâce à un système de contrôle et de vérification international efficace et indépendant, représentant un ensemble de véritables normes mondiales. À ce jour, il s'agit du seul régime de non-prolifération d'armes de destruction massive à avoir réussi à s'imposer de façon si impressionnante. En conjonction avec le Protocole de Genève de 1925, interdisant l'utilisation des armes chimiques et des armes biologiques et faisant partie intégrante du droit international coutumier, le régime d'interdiction des armes chimiques repose désormais sur une base juridique des plus solides.

La Convention sur l'interdiction des armes chimiques nous a indubitablement rapprochés de notre objectif commun d'un monde plus sûr pour tous. Mon pays est fier de compter parmi les adhérents de la première heure à la Convention.

Le Luxembourg reste fermement convaincu que la constante recherche de la sécurité au plus bas niveau possible d'armement doit être au centre de nos préoccupations. Dans ce contexte, permettez-moi de saluer l'adoption, la semaine passée à New York, du Traité sur le commerce



des armes, au terme de sept années de négociations dans le cadre multilatéral. En fixant les normes communes les plus élevées possibles en matière d'exportation, d'importation et de transfert des armes conventionnelles, ce nouvel instrument juridique rendra non seulement le commerce des armes conventionnelles plus responsable et transparent, mais contribuera également à réduire la souffrance humaine et à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Voilà un pas de plus dans la bonne direction !

Malgré le succès indéniable de la Convention, nous devons constater que la menace des armes chimiques persiste. Le recours à des substances et armes chimiques reste malheureusement d'actualité.

C'est pourquoi cette troisième Conférence d'examen a lieu au bon moment. Elle se place dans le contexte du renforcement de la Convention, ainsi que du devenir de l'Organisation. À cet égard, il importe de continuer à faire plein usage de l'instrument unique qu'est l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ("l'OIAC"), de ses connaissances et compétences, afin de prévenir à l'avenir tout recours à des substances chimiques dans des conflits.

Syrie

Dès le début de la crise en Syrie, de concert avec nos partenaires européens et internationaux, et tout comme l'OIAC, nous avons appelé les autorités syriennes à renoncer à l'utilisation de ses armes chimiques en toutes circonstances et à protéger ses stocks, en attendant leur destruction vérifiée.

Le Luxembourg salue vivement la décision du Secrétaire général des Nations Unies de lancer une enquête des Nations Unies suite aux allégations que des armes chimiques auraient été utilisées dans les localités de Khan Asal, près d'Alep, et d'Ataybah, dans les environs de Damas.

Il est en effet impératif de faire la lumière sur toutes les allégations crédibles. Si l'emploi d'armes chimiques était avéré, il constituerait une violation claire du Protocole de Genève de 1925 ou d'autres règles applicables du droit international coutumier.

J'appelle les autorités syriennes à coopérer pleinement avec la mission d'enquête menée par M. Sellström, et espère qu'il pourra rendre compte rapidement des résultats de l'enquête aux États Membres des Nations Unies.

Le Luxembourg se tient prêt à soutenir cette importante mission d'enquête par le déploiement du système de communication d'urgence "*emergency.lu*".

Universalisation

La tentation pour certains de se doter à des coûts modérés d'un potentiel d'armes de destruction massive ne peut malheureusement pas être exclue. C'est pourquoi nous devons renouveler et redoubler nos efforts afin de garantir l'universalisation de la Convention.

Les armes chimiques restent trop facilement disponibles. Au vu des crises récentes en Afrique du Nord et de l'Ouest, qui se sont toutes développées en crises transrégionales, il importe aujourd'hui plus que jamais de mieux contrôler et protéger les stocks existants, de les détruire au fur et à mesure, afin d'éviter que ces armes ne soient détournées et tombent

dans les mains de ceux qui cherchent à répandre la terreur et l'instabilité à travers des régions entières.

Deux États qui ont signé la CIAC et apportent ainsi leur appui politique aux objectifs et aux principes de la Convention et s'engagent à ne pas en compromettre les objectifs n'ont pas encore finalisé leur processus de ratification. Six autres États restent entièrement en dehors du régime de la Convention. J'appelle tous ces États à rejoindre le plus rapidement possible le régime de la Convention et le consensus international.

Mise en œuvre et soutien aux États parties

Afin de contribuer au désarmement et à la prévention de la réapparition des armes chimiques, la mise en œuvre intégrale, effective et non-discriminatoire de toutes les dispositions de la Convention constitue un élément décisif. Les États parties doivent entreprendre tous les efforts afin d'assurer la mise en œuvre complète de toutes les dispositions de la Convention, notamment dans l'esprit de renforcer la paix et la sécurité internationales et de créer un monde exempt d'armes chimiques.

Dans ce contexte, je salue vivement le soutien ciblé proposé par le Secrétariat technique aux États parties permettant à chacun d'identifier la meilleure approche pour soi-même afin de réaliser la pleine mise en œuvre de la Convention.

Je tiens à souligner à cet égard que le Luxembourg ne produit pas, ne fait pas commerce (ne pratique pas le transit), et ne facilite pas le financement d'armes ou de substances chimiques à des fins militaires. Cette posture nous confère une crédibilité accrue pour exiger le respect absolu de la Convention et de ses objectifs.

Destruction des stocks : état des lieux

La destruction des stocks d'armes chimiques demeure au cœur de la Convention. Le Luxembourg tient à féliciter les États qui ont achevé le processus de destruction. Nous regrettons en revanche que certains États n'aient pas réussi à respecter les délais de destruction. Nous espérons que les États concernés respecteront les calendriers de destruction établis lors de la seizième Conférence des États parties et mèneront à terme la destruction de leurs stocks d'armes chimiques.

Environnement

Dans le cadre des opérations de destruction, les armes chimiques ont souvent été déversées en mer – la mer Baltique étant l'une des mers les plus touchées du monde. À ce sujet, je salue l'adoption en 2010 par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur initiative de la Lituanie, de la résolution sur les "Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer". Cette résolution a contribué à établir l'OIAC comme un lieu de coopération volontaire pour les États parties sur la question des armes chimiques déversées en mer.

Coopération internationale

En ce qui concerne l'organisation d'activités de coopération internationale pour l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques, je me félicite de l'assistance des États parties, au moyen

de contributions financières et de contributions en nature, qui permet de renforcer les capacités de l'Organisation d'empêcher toute activité interdite et d'étendre à tous les avantages de l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques. Cette assistance précieuse est à la base du succès de la mise en œuvre des dispositions de la Convention et représente un pilier essentiel dans les efforts de renforcement de la confiance mutuelle entre États parties.

Plus particulièrement, je tiens à souligner les initiatives entreprises par le Secrétariat technique, par exemple dans le cadre du Programme pour l'Afrique, offrant des initiatives ciblées et adaptées aux États parties concernés leur permettant de renforcer leurs capacités nationales et, partant, de s'acquitter pleinement des obligations qu'ils ont contractées au titre de la Convention.

Mécanisme de vérification

Afin de soutenir, d'un côté, le désarmement chimique, et de l'autre, la prévention de la réapparition des armes chimiques dans le monde, la mise en œuvre d'un régime de vérification efficace est nécessaire. L'adoption accrue de mesures de confiance afin de faciliter les échanges d'information entre États parties et d'améliorer la transparence, importe de même.

Liens avec l'industrie, le monde académique et la recherche scientifique ainsi que la société civile

Compte tenu de l'importance, pour l'évolution future des substances chimiques et de leur emploi, des développements récents dans le domaine des recherches scientifiques, de la technologie et de l'industrie chimique, il nous semble primordial de renforcer les liens de l'OIAC avec les partenaires stratégiques dans ces secteurs et d'asseoir le rôle de l'OIAC en tant qu'acteur central dans le domaine des substances chimiques en général.

Je souscris de même pleinement à l'importance accordée par cette troisième Conférence d'examen au rôle de la société civile, des universitaires, de la communauté scientifique et de l'industrie chimique dans les efforts de sensibilisation et de promotion des objectifs de la Convention.

En conclusion, permettez-moi, Monsieur le Président, de remercier Mme Baghli, Ambassadeur de l'Algérie, pour ses efforts inlassables et pour sa conduite rigoureuse du groupe de travail à composition non limitée, qui a pu élaborer un texte de base pour les travaux de la Conférence. Je suis convaincu que ces travaux préparatoires de substance représentent une bonne base afin d'accomplir notre but commun : le renforcement du régime d'interdiction des armes chimiques !

Je tiens également à vous exprimer, Monsieur le Président, mon entière confiance pour la conduite de cette conférence importante et je souhaite à l'ensemble des délégations une bonne main, pour ces deux semaines de travaux, produisant des résultats concrets avec le consensus traditionnel.

Je vous remercie, Monsieur le Président.